

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **UFF ACTIONS BIODIVERSITE (part A)**

Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**

ISIN : **FR0013446838**

Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**

Appelez le **01 41 10 31 33** pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : **04/05/2026**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte de critères extra-financiers dans sa gestion.

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : L'OPCVM a été créé le 28/01/2020 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

L'OPCVM est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL EUR. Le reste sera investi en liquidités. L'OPCVM a les mêmes caractéristiques que son fonds maître. Participer au développement des marchés d'actions internationaux en investissant principalement dans des actions cotées de sociétés domiciliées et cotées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés à l'échelle mondiale.

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra-financiers. L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le FCP sera investi en totalité dans le fonds maître, dont la stratégie est présentée ci-dessous :

Le Compartiment sélectionnera des entreprises responsables, actives et engagées dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et en faveur de la préservation de la nature et de la restauration des écosystèmes. Le Gestionnaire de placements sera lié par ces critères d'investissement.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment basera ses choix d'investissement sur la recherche fondamentale financière et extra-financière liée à la sélection de titres individuels pour des positions à long terme. La stratégie du Compartiment reste à la discrétion du Gestionnaire de placements, selon ses attentes concernant le marché. Les entreprises poursuivant des objectifs de biodiversité pouvant englober une large gamme de capitalisations boursières, la politique du Compartiment est d'investir dans tous types de capitalisations boursières, sans contraintes liées à un secteur, un pays (à l'exclusion des marchés émergents) ou une allocation de référence.

Au moins 80 % des actifs nets du Compartiment sont investis en permanence dans des actions ordinaires de sociétés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres de créance notés « investment grade » au moment de leur acquisition. Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de ses actifs nets au total sous forme d'actifs liquides accessoires et d'équivalents de trésorerie.

10 % au maximum des actifs d'un Compartiment peuvent être investis au total dans des OPCVM ou des OPC.

L'examen des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») importantes est intégré dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de gérer le risque en vue de générer des rendements durables à long terme. Exemples de facteurs ESG : émissions de carbone, pénurie d'eau, gestion des déchets, biodiversité.

La stratégie de gestion intègre la mise en place d'une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice MSCI World, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins d'exposition et/ou de couverture. Le risque global du Compartiment est calculé à l'aide de la méthode des engagements. Le niveau d'exposition consolidé du Compartiment, y compris l'exposition via des titres papier, des parts ou actions d'OPC et des instruments dérivés, est limité à 200 % des actifs nets (effet de levier brut) et à 100 % des actifs nets (effet de levier net).

La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence ; l'investisseur pourra néanmoins comparer la performance du Compartiment à celle de l'indice Bloomberg developed Markets Large & MidCap. Cet indice est calculé dividendes réinvestis et libellé en euros.

Affectation des revenus

Capitalisation

Fréquence de valorisation

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

La prolongation des délais de préavis et les frais de remboursement acquis aux fonds sont les deux outils de gestion de liquidité qui peuvent être activés par la Société de gestion. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France - UFF Contact - 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France 0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : www.uff.net.

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) du fonds maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France - Téléphone : 01 41 10 31 33

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après : 1 an	Si vous sortez après : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4025.76 EUR -59.74 %	3894.06 EUR -17.19 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8722.36 EUR -12.78 %	10160.15 EUR 0.32 %
Intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10915.57 EUR 9.16 %	18179.21 EUR 12.7 %
Favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14380.45 EUR 43.8 %	21453.04 EUR 16.49 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre janvier 2025 et mars 2026.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2019 et juillet 2024.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2020 et mars 2025.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	238.2 EUR	2268.78 EUR
Incidence sur le rendement par an (*)	2.38 %	2.68 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12.73 % avant déduction des coûts et de 12.7 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.382 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	238.2 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Myria Asset Management: 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE.

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.myria-am.com. Le DIC, les rapports et compte périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.myria-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Le fonds est classé Article 8 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds>.